

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 21 mars 2020

### COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté

L'adaptation du système de santé se poursuit pour anticiper la prise en charge des patients, notamment en réanimation

**L'épidémie poursuit sa progression dans notre région, avec aujourd'hui 285 malades hospitalisés, dont 79 sont placés en réanimation, et on déplore 36 décès au total. Le respect des consignes de confinement et la pratique des gestes barrière sont plus que jamais indispensables pour freiner la propagation du virus.**

L'anticipation du système de prise en charge se poursuit, avec une mobilisation totale des équipes hospitalières et des professionnels de santé du premier recours.

Le secteur hospitalier poursuit sa préparation pour prendre en charge de plus en plus de cas graves. Les établissements de santé ont d'ores et déjà mobilisé une capacité supplémentaire de près de 250 lits de réanimation dédiés aux patients atteints du Covid-19, en prévision de l'augmentation du nombre de malades graves attendue dans les prochains jours.

#### **Un renfort apporté par les établissements privés**

L'ARS salue la coopération qui se met en place entre les établissements publics et privés. Les équipes médicales et soignantes des établissements privés se rapprochent des équipes des établissements hospitaliers publics pour travailler ensemble à la prise en charge des patients au sein des établissements de première et deuxième lignes en particulier. Dès lundi, des équipes seront ainsi opérationnelles dans plusieurs établissements, intégrant des professionnels du secteur privé.

#### **La téléconsultation en médecine de ville : un accès facile pour le patient**

Une plateforme de télémedecine est désormais accessible gratuitement à tous les médecins, pour réaliser des téléconsultations web au domicile des patients. Les modalités d'accès sont très simples pour le patient : celui-ci appelle son médecin traitant, qui décide de lui proposer la téléconsultation, s'il la juge médicalement adaptée à sa situation.

